

**ARRETE N°08/2022 du 29/08/2022**

**Mettant à l'enquête publique le projet de  
Plan Local d'urbanisme de Bourbach le Bas**

Le Maire,

- VU** Le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles :  
- L153-19 et L153-20  
- R153-8 à R153-10
- VU** Le Code de l'Environnement et notamment les articles :  
Livre I, Titre II, chapitre III du Code de l'Environnement :  
L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27
- VU** la délibération du 05/12/2018 lançant la procédure
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique
- VU** la décision de la Présidence du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 21/07/2022 désignant Mr René DUSCHER  
Chef de centre France Télécom retraité, conciliateur de justice en qualité de commissaire enquêteur
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'urbanisme de Bourbach le Bas visant à permettre la révision du Plan Local d'urbanisme.

Une enquête publique se déroulera du **19 septembre 2022** au **21 octobre 2022** sur une durée de 32 jours consécutifs.

**ARTICLE 2**

La Présidence du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné en qualité de commissaire enquêteur :

Mr René DUSCHER

Chef de centre France télécom retraité, conciliateur de justice

**ARTICLE 3**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à l'adresse suivante :

Mairie, 12 rue de l'Eglise, 68 290 Bourbach le Bas

pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (tous les matins de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 16h00 à 18h00)  
lundi 19 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- une copie papier du dossier de projet de PLU arrêté le 30 mars 2022
- les éventuels avis des personnes publiques associées sur le projet
-



les éventuels avis des autres organismes consultés et de l'autorité compétente en matière d'environnement

- l'évaluation environnementale du projet (et son résumé non-technique), ainsi qu'une note de titre de l'art. R.123-8 du code de l'environnement
- la délibération tirant le bilan de la concertation

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

Mairie, 12 rue de l'Eglise, 68 290 Bourbach le Bas

Le public pourra également faire part de ses observations à l'adresse électronique suivante :  
mairie.bourbachlebas@numericable.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur le site internet de la collectivité :  
<http://www.bourbach-le-bas.fr>

Un accès gratuit au dossier d'enquête publique est également assuré sur un poste informatique à la mairie de Bourbach le Bas aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier (cf. 1er alinéa ci-dessus).

#### ARTICLE 4

Le projet mis à l'enquête publique étant soumis à évaluation environnementale, la note de présentation établie au titre de l'art. R.123-8 du Code de l'Environnement ne comprend pas les informations environnementales se rapportant au projet.

En effet, ces informations sont contenues directement dans l'évaluation environnementale et dans son résumé non-technique.

Ces documents font partie du dossier d'enquête publique et sont consultables selon les modalités fixées à l'article 3 du présent arrêté.

#### ARTICLE 5

Mr le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bourbach-le-bas (cf adresse indiquée à l'article 3 du présent arrêté) aux dates suivantes :

Lundi 19 septembre 2022	de	9h30	à	11h30
Vendredi 30 septembre 2022	de	16h	à	18h
Vendredi 21 octobre 2022	de	16h	à	18h

#### ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera alors d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire le rapport d'enquête dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à la Présidence du Tribunal Administratif de Strasbourg .

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bourbach-le-bas aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site Internet de la commune :  
<http://www.bourbach-le-bas.fr>

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressé par Monsieur le maire à la Préfecture du Haut-Rhin ainsi qu'à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

## ARTICLE 7

Le maître d'ouvrage pour la révision du plan local d'urbanisme de Bourbach-le-Bas.

Toutes informations relatives à l'enquête publique sur le PLU peuvent être demandées à Monsieur le maire Pierre Marie KOLB- à l'adresse suivante :

MAIRIE 12, rue de l'église, 68290 BOURBACH LE BAS

## ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique et ses modalités sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête publique dans 2 journaux diffusés dans le département à savoir les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) et le journal l'Alsace.

Cet avis sera affiché à la mairie de Bourbach le bas .

Cet avis sera également publié dans les mêmes délais sur le site Internet de la commune : <http://www.bourbach-le-bas.fr>.

## ARTICLE 9

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'urbanisme.

## ARTICLE 10

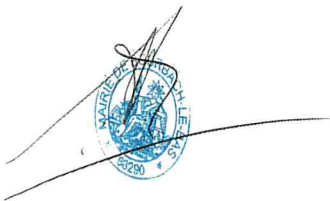
Copie du présent arrêté sera adressé à :

- ✓ Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- ✓ Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Thann Cernay
- ✓ Monsieur le commissaire enquêteur

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne

Fait à Bourbach-le-Bas, le 29/08/2022

Le Maire : Pierre-Marie KOLB.



Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le



ID : 068-216800458-20220829-202250-AR